



Covid-19 note d'orientation concernant les évacuations sanitaires COVID-19 : options thérapeutiques et évacuation sanitaire

23 juin 2020

Le traitement des patients atteints de COVID-19 dans le pays où ils se trouvent demeure la première ligne de défense



Soins à domicile

- **Cas légers et modérés**
- Soins à domicile lorsque la situation clinique ne présente pas de danger pour le patient ou la patiente, les personnes qui s'en occupent et les autres occupants du domicile
- Soins fondés sur les conseils du médecin et le recours à la télésanté jusqu'au rétablissement du patient ou de la patiente



Prise en charge dans un établissement médical

- **Cas plus graves** et patients présentant des facteurs de risque, liés par exemple à leur âge ou à l'existence d'autres pathologies
- Pendant son séjour dans l'établissement sanitaire, le patient/ la patiente peut se rétablir et être renvoyé(e) à son domicile **OU**
- Il ou elle peut développer d'autres besoins cliniques, dont certains peuvent nécessiter des soins intensifs



Évacuation sanitaire (EVASAN)

- L'évacuation sanitaire **n'est pas nécessaire** pour les patients présentant des symptômes légers ou une forme modérée de la COVID-19
- Elle **n'est pas non plus une mesure préventive** pour les personnes qui ne sont pas malades
- La décision de procéder ou non à une évacuation sanitaire se fonde sur une **évaluation des besoins cliniques**

Système d'évacuation sanitaire en rapport avec la COVID-19

À qui s'adresse ce système ?

Le système permet d'organiser l'évacuation médicale des patients atteints de COVID-19 et remplissant les conditions requises dont les besoins cliniques nécessitent des soins de santé qui **ne sont pas disponibles dans le pays de leur lieu d'affectation**.

Comment fonctionne le système d'évacuation sanitaire ?

Au niveau national, le système est supervisé par un coordonnateur **COVID-19** désigné dans chaque pays, qui reçoit toutes les demandes d'évacuation sanitaire en rapport avec la COVID-19 émanant des **entités référentes**. Le coordonnateur travaille avec les points focaux désignés par les entités, les médecins traitants et d'autres parties pour faciliter les évacuations sanitaires.

Au niveau mondial, les évacuations sanitaires liées à la COVID-19 sont approuvées et organisées par la **Cellule des Nations Unies** chargée des évacuations sanitaires qui travaille 24 heures sur 24 et qui est composée d'experts de la médecine et des transports aériens. Cette Cellule travaille en étroite collaboration avec le coordonnateur COVID-19.

Où puis-je trouver plus d'informations ?

Pour plus d'informations sur la COVID-19 et le système d'évacuation sanitaire mis en place à cet égard, cliquez [ici](#).